

Le 25 juin 2014

Une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Stanstead tenue le **VINGT CINQUIÈME jour du mois de juin de l'an deux mille QUATORZE**, à 17h30 et à l'endroit habituel des séances.

**SONT PRÉSENTS:** Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper et messieurs George C. Atkin, Dany Brodeur, Pierre Martineau et Christian Laporte

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Monique Pépin, est également présente conformément aux dispositions de la *Loi du Code Municipal*.

Il y a une (1) personne dans l'assistance.

---

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse, Madame Francine Caron Markwell, procède à l'ouverture de la séance, il est 17 h 30.

Les membres du conseil attestent avoir reçu l'avis de convocation mentionné à l'article 156 du *Code municipal*, au moins deux jours avant la tenue de la présente assemblée.

Madame la mairesse, Francine Caron Markwell, rappelle aux membres du conseil et aux citoyens présents que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour, le tout conformément à l'article 153 du *Code Municipal*.

14-06-776

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

***Il est proposé par la Conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le Conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** l'ordre du jour tel que présenté soit adopté en retirant le point cinq (5) Formation avec la firme EducExpert.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Embauche de monsieur Justin Doyle
3. Achat d'un portable - sécurité civile
4. Achat d'une imprimante pour les inspecteurs et la voirie
5. REMIS
6. Surplus affecté (écriture)
7. Photos - membres du conseil (possiblement les employés pour carte d'identité)
8. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier (PAERRL)
9. Période de questions de l'assistance
10. Levée de la séance

ADOPTÉE

14-06-777

#### **2. Embauche de monsieur Justin Doyle**

**ATTENDU QUE** la municipalité a effectué une demande auprès du Gouvernement du Canada (Emploi d'été Canada);

**ATTENDU QUE** le Canada a créé Emplois d'été Canada, une composante de la Stratégie emploi jeunesse, sous laquelle une aide financière peut être accordée aux Employeurs pour encourager ceux-ci à embaucher des étudiants pour les aider à obtenir un emploi et/ou les compétences reliées à la carrière;

**ATTENDU QUE** la municipalité a retenu monsieur Justin Doyle à titre de responsable des communications-environnement;

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur***

***Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** le conseil embauche monsieur Justin Doyle à titre de responsable des communications-environnement à raison de trente-sept heures et demie (37.5) par semaine.

**QUE** le salaire est établi à 15 \$ / heure.

**QUE** le Gouvernement du Canada rembourse la municipalité la somme de 5,18 \$ de l'heure pour une contribution maximale de 1 360 \$.

**QUE** la date de début des travaux est le 9 juin 2014.

**QUE** le conseil souhaite la bienvenue à monsieur Doyle.

ADOPTÉE  
poste de dépenses: 02 610 00 141 et suivant  
poste de revenu : créé un poste 01 21900 004 Emploi été Canada

14-06-778

**3. Achat d'un portable - sécurité civile**

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté un plan de sécurité civile en 2013;

**ATTENDU QUE** le comité s'est rencontré le 13 juin dernier;

**ATTENDU QU'**une des recommandations de plan est d'avoir un ordinateur portable pour l'utilisation de la sécurité civile;

**ATTENDU QU'**un ancrage pour câble de sécurité ainsi qu'un câble avec cadenas pour le portable qui sera localisé dans le bureau de travail du conseil;

**ATTENDU QUE** la directrice générale par intérim a retenu la soumission de la compagnie Informatique ASR pour un portable au montant de 779,05 \$ taxes en sus;

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper  
Appuyé par la Conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** le Conseil autorise l'achat et le paiement de cet ordinateur au montant de 779,05 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE  
Poste de dépenses: SURPLUS

14-06-779

**4. Achat d'une imprimante pour les inspecteurs et la voirie**

**ATTENDU QUE** les inspecteurs et le directeur de la voirie doivent utiliser l'imprimante au deuxième étage;

**ATTENDU QUE** le fait de monter en haut prendre leurs copies constitue une perte de temps;

**ATTENDU QUE** la directrice générale par intérim a retenu la soumission de la compagnie Informatique ASR pour une imprimante au montant de 807,70 \$ taxes en sus;

**ATTENDU QUE** les inspecteurs et le directeur de la voirie utiliseront l'imprimante au deuxième étage pour les travaux majeurs;

***Il est proposé par la Conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** le Conseil autorise l'achat et le paiement de cette imprimante au montant de 807,70 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE  
Poste de dépenses: SURPLUS

REMIS

**5 Formation d'un pompier avec la firme Educexpert**

14-06-780

**6 Surplus affecté**

**ATTENDU QUE** la municipalité a un surplus affecté de 239 750 \$;

**ATTENDU QUE** le conseil a étudié les affectations et ces dernières ne seront jamais réalisées;

***Il est proposé par le Conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le Conseillère George Atkin  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** le conseil demande à ce que ce surplus affecté soit transféré au surplus libre de la municipalité du Canton de Stanstead.

ADOPTÉE  
copie comptable

14-06-781

**7 Photo - membres du conseil (les employés et les pompiers pour carte d'identité)**

**ATTENDU QUE** les photos des membres du conseil devraient être prises pour joindre au site web de la municipalité et aussi pour insérer à leur carte d'identité;

**ATTENDU QUE** la directrice générale par intérim a communiqué avec monsieur Jacques Courtemanche et que ce dernier nous a soumis un prix de 275 \$, taxes en sus pour les photos des membres du conseil ainsi que des employés administratifs, de l'urbanisme et de la voirie,

**ATTENDU QUE** les photos des pompiers s'élèvent à 161 \$, taxes en sus;

***Il est proposé par le Conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le Conseiller George Atkin  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** le conseil autorise la dépense et le paiement de 275 \$ taxes en sus pour les photos des membres du conseil ainsi que des employés de l'administration et de la voirie.

**QUE** le conseil autorise la dépense et le paiement de 161 \$ taxes en sus pour les photos des pompiers.

ADOPTÉE  
poste de dépenses: 02 110 00 341  
02 130 00 419  
02 320 00 650  
02 610 00 670

14-06-782

**8 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier (PAERRL)**

**ATTENDU QUE** la municipalité, doit compléter une déclaration de reddition de comptes en lien avec le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et que cette déclaration doit être acheminée dûment complétée au plus tard le 30 juin 2014 pour la période prenant fin le 31 décembre 2013;

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 127 433 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'** un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

**POUR CES MOTIFS**

***Il est proposé par le Conseiller Pierre Martineau***

**Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** la municipalité du Canton de Stanstead informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien routier local.

ADOPTÉE

**9. Période de questions de l'assistance**

Les questions et commentaires livrés par les citoyens se rapportaient aux sujets suivants:

**Aucun commentaire.**

14-06-783

**10. Levée de la séance**

La levée de la séance est proposée par la Conseillère Gaétane Gaudreau Langlois, il est 17 h 35.

ADOPTÉE

---

**Francine Caron Markwell,  
Mairesse**

---

**Monique Pépin,  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière par intérim**

Je, Francine Caron Markwell, mairesse de la municipalité du Canton de Stanstead, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.